



THÈME 2 : VIVRE EN FRANCE EN DÉMOCRATIE DEPUIS 1945 LA DÉMOCRATIE SOCIALE ET L'ÉTAT-PROVIDENCE



N°		NOM & PRENOM		PROFESSION		PAIE DU MOIS DE :	
4191				COUPEUSE CONTINUE		OCTOBRE 1974	
COEFFIC ¹	ACCORD DU	SAL. QUALIF. OU MINU. MENS. GAR.		TAUX HOR. DE BASE	+ MOUILLE	+ +	TAUX HOR. TOTAL
150	250974	8,11				0,15	=
LIBELLES			Nb. HEURES	TAUX H.	BASES COTIS.	GAINS	RETENUES
HEURES NORMALES			175,75	9,80		1.722,35	
HEURES SUPPLEMNT. A 25%			7,00	12,25		85,75	
HEURES D'EQUIPE-ACC. 9/05/69			7,33	9,80		71,83	
INDEMNITE DE DEPLACEMENT						20,40	
ACOMPTE DU 24 OCTOBRE 1974							650,00
ACOMPTE DU 8 NOVEMBRE 1974							300,00
RETENUE MUTUELLE G.M.C.							18,15
COTISAT. SEC. SOCIALE 1%					1.879,93		18,80
COTISAT. SEC. SOCIALE 2,5%					1.879,93		47,00
COTISAT. SEC. SOCIALE 3%					1.879,93		56,40
COTISAT. CAPIRIS 1,76 %					1.879,93		33,09
COTISAT. ASSEDIC 0,16 %					1.879,93		3,01
APPOINT PRECEDENT : Colonne RETENUE - APPOINT PRESENTE PAIE : Colonne GAINS						99	87
DATE DE PAIE	BRUT CUMULE	NET CUMULE	NET DU MOIS	NET A PAYER	TOTAL GAINS	TOTAL RETEN.	
12/11/74	7.014,53	6.423,91	1.721,63	774,00	1.901,32	1.127,32	
A DEDUIRE HORS - PAIE :				=	SECTION → 483		

NOM & PRENOMS	
ME	
MATRICULE SECURITE SOCIALE	
PAIE DU MOIS DE :	
OCTOBRE 1974	
BRUT	NOMBRE D'HEURES TRAVAIL
1.879,93	182,75
COTISATIONS SECURITE SOCIALE	
1 %	18,80
2.5 %	47,00
3 %	56,40
TOTALES	122,20
VERSEMENTS EFFECTUES A L'U.R.S.S.A.F. 80-U - AMIENS N° EMPLOYEUR MB 27243	
PAPILLON DETACHABLE MIS A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE DEMARCHE EVENTUELLE AUPRES DE LA SECURITE SOCIALE	

Source : archive privée

- Quelle est la profession de la salariée à qui appartient ce bulletin de paie ?
- Son salaire brut est de 1879,93 francs, son salaire net de 1721,63 francs. Quelles sont les retenues qui ont été effectuées sur le salaire brut ?
- A quel organisme sont versées les cotisations sociales ?
- Comment cette salariée peut-elle justifier de ses droits auprès de la Sécurité Sociale ? Comment ferait-elle aujourd'hui ?